

Édition
2025

FÊTE DE LA MUSIQUE



APPEL À PARTICIPER

La Fête de la Musique met à l'honneur les musiciens amateurs depuis 43 ans !

La Ville de Schiltigheim vous invite à participer à cette nouvelle édition qui aura lieu le samedi 21 juin 2025 !

En complément du coeur de l'évènement qui se déroule dans le vieux Schilick, la Ville de Schiltigheim s'associe à ZARTAM, la commission des pratiques artistiques amateurs de la Ville de Schiltigheim, pour recenser toutes les propositions musicales dans la ville. Ainsi, en répondant à cet appel à participation et en nous indiquant le lieu prévisionnel de votre évènement, il sera ajouté au programme de la soirée.

À retourner **avant le 1er avril 2025** par mail : culture@ville-schiltigheim.fr

ou par courrier : **Direction de la Culture - 15A rue Principale 67300 Schiltigheim**

schilick

Nom du groupe	
Style musical	
Nombre de musiciens + Préciser les instruments	
Horaires de disponibilité le 21 juin 2025	
Nom + Adresse du responsable	
Téléphone + Mail	
Site internet du groupe Facebook / Instagram	
Besoins techniques (alimenta- tion électrique, chaises, sonorisation (fiche technique indispensable), etc...) (ou) Autonomie technique	
Informations complémentaires	

Mon groupe dispose d'une fiche technique > **merci de la joindre au dossier**

Je souhaite me produire sur scène Je souhaite me produire sur une place/une cour dans l'espace public



schilick.fr



Édition
2025

FÊTE DE LA MUSIQUE



CHARTRE FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES ARTISTES À LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2025 À SCHILTIGHEIM

schillick

En 1982, à l'initiative de Jack Lang, Ministre de la Culture et de la Communication, et de Maurice Fleuret, Directeur de la Musique et de la Danse, la Fête de la Musique est lancée le 21 juin, jour du solstice d'été, nuit païenne se référant à l'ancienne tradition des fêtes de la Saint-Jean. « Faites de la musique, Fête de la Musique », la formule mobilise des musiciens professionnels et amateurs représentant tous les genres musicaux, pour des concerts gratuits reposant sur le principe du bénévolat.

La gratuité des concerts, le soutien de la SACEM, le relais des médias, l'appui des collectivités territoriales et l'adhésion de plus en plus large de la population allaient en faire, en quelques années, une des grandes manifestations culturelles françaises, puis internationales à partir de 1985.

À Schiltigheim, la Fête de la Musique s'est développée depuis quelques années, grâce notamment aux musiciens et aux acteurs locaux qui apportent leur contribution à la réussite de cette soirée.

Vous êtes donc invité à prendre connaissance des conditions d'organisation et à vous engager pour sa réussite aux côtés de la Ville de Schiltigheim dans l'esprit originel de la Fête de la Musique : gratuité des concerts, spontanéité, découverte et diversité des musiques. Dans le cadre de votre participation à l'édition 2025 de la Fête de la Musique, merci de prendre connaissance des dispositions suivantes :

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville de Schiltigheim met à disposition :

- 1 emplacement privilégié
 - l'équipement, l'alimentation électrique et la sonorisation de certains lieux
- et assure également :

- la coordination générale de la Fête de la Musique - Direction de la Culture - culture@ville-schiltigheim.fr et 03 88 83 84 85
- la promotion de l'événement

La Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en cas de force majeure ou crise sanitaire si nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT ET CELUI DES MUSICIENS DE VOTRE GROUPE

- Le respect du cadre d'organisation - Il est impératif de tenir compte de :

* les horaires de passage de votre groupe : le temps nécessaire à votre installation est compris dans le temps de passage et imputera sur le temps de représentation

* le matériel demandé au préalable : aucune demande de dernière minute ne pourra être satisfaite)

* le personnels technique et d'encadrement

- Le lieu : les artistes sont consultés mais ne peuvent pas choisir le lieu de concert

- Le programme est établi en fonction des conditions techniques et dans un souci de coordination

- Les horaires du début et de fin de la Fête de la Musique sont fixés par décision municipale en fonction des sites musicaux ; il vous est impérativement demandé de respecter le créneau horaire qui pourra vous être proposé

- La coordination des concerts d'une même scène sera assurée par le sonorisateur ou une personne référente

- Les participants s'engagent à faire preuve de bienveillance et à ne pas tenir de propos injurieux, incitant à la violence ou s'apparentant à du prosélytisme religieux

ASSURANCE

Les personnes se produisant sur des podiums le font sous leur propre responsabilité.

La Ville de Schiltigheim ne saurait être responsable d'un quelconque incident relatif à une mauvaise utilisation des podiums mis à leur disposition pour cette soirée. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse du matériel qui est sous le contrôle du groupe durant la Fête de la musique. À l'identique, aucune assurance n'est prise concernant les artistes qui se produisent librement et bénévolement ce jour.



schillick.fr

